



ConTact Chlef



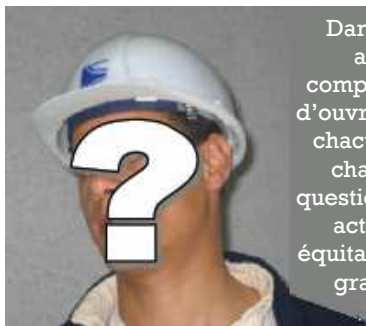
LE MOT DU PDG



« Nul n'est sensé ignorer la Loi », devant le constat de la détérioration progressive du cadre de vie, ce dicton semble ne concerner que peu d'institutions sérieuses et quelques citoyens érudits, de plus en plus marginalisés par une société obnubilée par le gain facile et le contournement des règles et des lois. Dans le domaine de la Construction, malgré les séismes ravageurs et l'érosion inéluctable des constructions due au vieillissement des matériaux et aux exploitations sans aucun entretien, certains opérateurs continuent à ignorer les rudiments des règles de l'art.

L'activité du contrôle technique met quotidiennement en évidence ces insuffisances. On assiste à la transmission de dossiers incomplets et de plans parsemés d'erreurs dont les moins tolérables sont les erreurs de cotation.... Que dire des inepties dans la conception, et des anomalies dans les calculs ? Que dire des rapports de sol non conformes à la réalité du terrain ? Et pire encore, que dire de tous les projets destinés à recevoir du public et qui échappent totalement au contrôle technique ? Le CTC seul ne peut pas et ne pourra jamais palier toutes ces insuffisances. La réglementation doit être appliquée par tous, et la qualité du cadre Bâti est l'affaire de tous les intervenants. Outre la réglementation technique, la réglementation des professions se doit d'être impartiale et retirer les agréments aux opérateurs défaillants. En attendant, les contrôleurs techniques sont invités à redoubler d'efforts et à être constamment vigilants, afin de minimiser les risques et d'attirer plus que jamais, l'attention par écrit des maîtres d'ouvrages sur les insuffisances constatées.

UNE CHAÎNE A CONSOLIDER



Dans l'acte de bâtir, chaque intervenant contribue à apporter « sa pierre à l'édifice » pour assurer la qualité requise à l'ouvrage à construire en formant une chaîne de diverses compétences distinctes, codifiées et réglementées. Cette chaîne qui commence par le maître d'ouvrage, initiateur du projet et qui finit par le contrôleur technique, ne peut être solide que si chacun de ses différents maillons intermédiaires l'est également. Comment consolider cette chaîne ? et pourquoi demande-t-on tout au contrôleur technique ? La réponse à ces deux questions passe par une concertation plus poussée entre la puissance publique et les différents acteurs de la construction pour aboutir à une distribution des rôles plus adéquate et plus équitable et surtout à la détermination des responsabilités de chacun qui, en cas de problèmes grave facilite avec justice la prise de mesures coercitives. Que cet appel soit entendu et compris de tous pour le bien du secteur et de ceux qui le servent avec loyauté.

QUELS SONT CES NOUVEAUX CONTRÔLEURS ?



Le Directeur du Contrôle Technique du CTC-Chlef a diffusé récemment une lettre circulaire dans laquelle il met en garde contre les interventions de contrôleurs « indépendants » rencontrés sur certains chantiers privés et publics. Bien que l'exercice de l'autocontrôle des différents intervenants soit une pratique à encourager et même à généraliser pour

conférer la qualité requise aux constructions, on est en droit de se demander quels sont ces nouveaux contrôleurs ? et de s'interroger sur leurs réelles missions et sur les modalités de leur accréditation si jamais ils interviennent dans une quelconque légalité.

Déjà au niveau de leur dénomination, la réglementation des professions distingue bien les Bureaux d'Etudes, Entreprises de réalisation, Laboratoires et Organismes de Contrôle Technique. La même dénomination et le même sigle ne peuvent jamais être accordés à deux entités distinctes même si elles effectuent les mêmes activités.

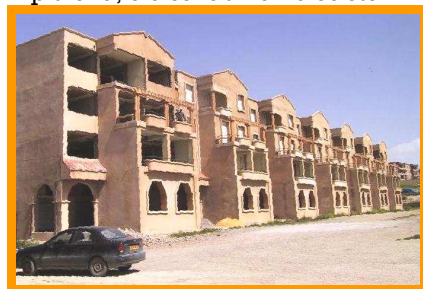
Pour ce qui est du Contrôle Technique de la Construction, les textes réglementaires sont clairs. Ils désignent les cinq organismes de contrôle technique pour les ouvrages relevant du MHU, le CTTP pour les ouvrages relevant du secteur des Travaux Publics et le CTH pour le secteur de l'hydraulique.

La vigilance à tous les niveaux est de rigueur contre tous les agissements frauduleux. L'usurpation des missions ne mène qu'à la confusion générale, terrain de prédilection pour la fraude et la dissolution des responsabilités.

DEVELOPPEMENT DU CTC-CHLEF

Le CTC-Chlef ne cesse de développer ses infrastructures et d'étendre ses zones d'activité, ainsi à ce jour, le point de situation se présente ainsi :

- * Les travaux d'aménagement étant terminés, l'agence de TIARET est fin prête pour l'inauguration.
- * Pour les locaux de la nouvelle agence de MOSTAGANEM, le marché des CES est signé et les travaux sont lancés pour les murs rideaux, faux plafond, cloisons amovibles etc...



Siège de l'Agence de Tiaret (1er bloc)

* L'agence de DJELFA a ouvert des bureaux à EL BAYADH placés sous la responsabilité de Monsieur ATTIA Mohamed Nacer.

* Des projections sont en cours pour l'ouverture d'une agence à LAGHOUAT avant la fin de l'année 2007.

* Création d'une nouvelle Agence à TIZI-OUZOU sous le parrainage de Monsieur R ALLAOUA directeur de l'agence de BOUMERDES. L'ingénieur



Plan de situation de l'Agence de Tizi-Ouzou

BOUSALEM Neghman Rabah assure la direction de la nouvelle agence qui compte déjà trois ingénieurs, une secrétaire et un chauffeur pour un plan de charge assez riche.

Ces réalisations viennent renforcer la place du CTC-Chlef parmi les contrôleurs de la construction et marquent sa volonté de parfaire ses interventions en étant proche de ses partenaires sur le terrain.



Siège de l'Agence de Tizi-Ouzou (RDC)

DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION

Outre la formation interne programmée par chaque agence, un plan global de formation ambitieux destiné aux techniciens et administrateurs est en cours d'élaboration pour 2007/2008. Ce programme permettra d'améliorer les connaissances avec des partenaires nationaux comme le CNERIB et le CGS et internationaux comme San Diégo

USA, ROBO Millenium, STAAD-PRO, etc) A ce titre la premier bénéficiaire est Mr. R. BOUARIOUA qui suis actuellement une formation à San Diego dont le programme est axé sur la construction en acier profilé à froid (PAF). Il concerne la fabrication et la mise en forme des profilés, la conception des

ouvrages et la mise en œuvre sur des chantiers en cours.

Le Docteur Laboube, Directeur du centre de recherche de l'université Rolla du Missouri a été invité à cette occasion pour animer un séminaire qui couvrira la méthodologie du design des ouvrages en PAF avec les spécifications et normes américaines

EN BREF

- L'audit à blanc du CTC-Chlef a eu lieu du 05 au 07 août, à la Direction générale de l'entreprise et à l'agence de Relizane. La photo montre la dernière Revue de Direction tenue à Chlef le 22 juillet 2007 pour préparer l'audite



- Après avoir diffusé un recueil des normes algériennes du domaine de la construction, la Direction du Contrôle Technique du CTC-Chlef vient d'adresser à toutes les agences la liste de ces normes avec leur code de référence afin de faciliter les recherches. Néanmoins, une diffusion numérisée avec moteur de recherche intégré selon les mots clés aurait été plus pratique.
- Le CTC-Chlef lance un avis de recrutement d'ingénieurs en génie civil pour les besoins de contrôle technique du gros œuvre afin de renforcer les équipes de ses différentes agences implantées à travers le pays.
- Le CTC-Chlef qui compte étendre ses activités au contrôle des corps d'état secondaires et aux équipements techniques lance également un avis de recrutement d'ingénieurs spécialisés. Les demandes, lettres de motivation et CV devront être adressés à la direction du contrôle du CTC-Chlef.



ConTraCt Chlef



« NEWSLETTER » mensuelle de l'Organisme national de contrôle, CTC Chlef

PDG Rédacteur en chef: **Hamid AZZOUZ** E-mail : azzouzhamid2001@yahoo.fr

Rédacteur : **Brahim REBZANI** E-mail : b.rebzani@yahoo.fr

Coordinateur : **Abdelkader ADIB** E-mail : aekadib@yahoo.fr

Siège Social : 36 les Eucalyptus BP 158 Chlef Tel : 027 72 41 98/99 Fax : 027 72 42 01 Site Web : www.ctcchlef.dz